

# Normes

## Que pouvons-nous faire dans le parc?



Randonnée sur les 4 itinéraires, goûter ou pique-nique dans les lieux réservés à cet effet et baignade dans la crique Lledó



Débarquer mais ne pas accoster dans la crique Lledó



Plongée en apnée et snorkel

## Pour quoi devons-nous demander une autorisation à l'administration du parc?



Embarcations de transport collectif à des fins lucratives. Il faut payer une entrée dans le parc pour les visiteurs (entre 14 et 65 ans)



Groupes de plus de 10 personnes, activités de recherche scientifique, circulation hors des chemins, enregistrement vidéo et photographie professionnelle

## Qu'est-ce qui est interdit?



Entrer dans le parc en dehors des horaires de visite



Sortir des itinéraires signalisés



Fumer, sauf dans la zone du quai de crique Lledó



Allumer des feux



Écouter de la musique sans écouteurs/casques



Prendre ou endommager des êtres vivants ou des minéraux



Pêcher depuis la terre



Donner à manger aux animaux



Entrer avec des animaux domestiques sauf les chiens guides



Camper



Faire voler des drones



Faire d'autres sports que la randonnée



Débarquer ou accéder au Pantaleu